

violences au travail

Par **demaisons**, le **29/09/2009** à **10:01**

Bonjour,

je suis actuellement une formation continue en droit du travail afin de valider un master 2 dans ce domaine. Je n'ai plus vingt ans, et je me rend compte qu'il m'est plus difficile d'apprendre qu'avant. Enfin bref, pendant ces études, je suis un cours d'organisation du travail au sein duquel je me suis vu confier la réalisation d'un exposé sur le thème "la violence au travail".

Si le sujet semble intéressant de prime abord, je ne trouve pas grand chose sur internet ou dans les livres que je consulte sur le sujet, excepté pour ce qui concerne le harcèlement sexuel et moral, mais je me dis que ce sujet doit être beaucoup plus vaste que cela, et je ne voudrais pas passer à côté.

J'aimerais, chers amis, que vous me conseilliez sur la façon dont vous traiteriez le sujet, sachant que le maître de conférence qui assure l'enseignement aime la concision d'après les premières impressions que j'ai pu avoir. Pensez-vous qu'il faille relier mon sujet à l'actualité de la vague de suicides chez France Telecom, sachant que je ne vois pas trop d'aspect juridique à ces faits divers? Existe-t-il des jurisprudences absolument incontournables sur le sujet (de la violence au travail)?

Aimablement,

Jean-Claude

Par **florianne**, le **29/09/2009** à **10:53**

bONJOUR

La violence au travail, c'est le harcèlement moral au travail.

Elle est rarement physique sauf quand la femme est soumise à des rapports sexuels non consentis avec son patron.

Mais en général, c'est de la violence psychologique qui porte atteinte à l'intégrité morale de la personne. Le supérieur hiérarchique massacre la personne psychologiquement en la rabaisant, en critiquant ses compétences, en lui faisant comprendre que son boulot est mal fait. Il la fait douter.... etc.

Il y a pleins de livres sur le harcèlement moral au travail

Cordialement

Florence

Par **Lorella**, le **29/09/2009** à **12:16**

Bonsoir

Le terme qu'on utilise aujourd'hui est : RISQUES PSYCHO-SOCIAUX.

J'ai vu plusieurs films documentaires sur ce sujet très intéressants il y a qq mois, mais je n'ai plus en tête les noms. Voyez du côté des médiathèques. Cela permet de comprendre le cheminement vers le harcèlement, la mise au placard.

Un exemple : une entreprise familiale a été vendue. Avant le personnel s'entendait bien, il y régnait une bonne ambiance, les filles de l'usine s'entraidaient. Changement de direction et méthode : diviser pour mieux régner. Le favoritisme s'installe. Le collectivisme disparaît. La cadence augmente. Des postes sont supprimés. Une fille se plaint qu'elle ne peut plus suivre la cadence et on lui rétorque en résumé : vous n'êtes plus bonne. Le doute s'installe, la dévalorisation, l'estime de soi On donne des tâches intéressantes à certaines et pas à d'autres.

Un livre dont j'ai entendu parler il y a qq jours sur France Inter mais que je n'ai pas lu :

Christophe Dejours et Florence Bègue
Suicide et travail : que faire ?

Pourquoi on en arrive là ? parce que l'esprit d'équipe n'existe plus. Les salariés sont évalués individuellement et c'est celui qui fera chuter l'autre. Lorsqu'un salarié doit faire face à des difficultés, il ne trouve personne pour le soutenir et petit à petit s'isole. Les autres pensent être plus performants et plus solides, mais un jour c'est leur tour.

Je connais une entreprise où par contre c'est tout l'inverse : en redressement judiciaire, les salariés se sont serrés les coudes, ont fait des actions pour que leur entreprise soit reprise et ont réussi.

Par **demaions**, le **02/10/2009** à **10:32**

Bonjour,

et d'abord merci à vous pour les réponses, et les éléments que vous m'apportez. J'ai eu un premier cours cette semaine, j'en ai donc profité pour demander quelques explications sur la manière dont le prof souhaite que ma collègue et moi traitions le sujet.

J'ai ainsi appris qu'il ne souhaitait pas d'exposé seulement "informatif", mais qu'il fallait que nous nous placions dans une relation juriste-client, ou DRH-salarié, et que nous expliquions,

de manière simple et exhaustive, mais parfaitement juste, ce qu'était la violence au travail, le harcèlement, ses diverses formes, les moyens de l'apercevoir et les mesures à envisager pour lutter contre.

L'autre point essentiel de l'exposé selon le prof, c'est qu'il faut s'attacher à débusquer les éléments, les aspects juridiques qui font débat et qui créent la controverse dans la doctrine au niveau interne, et/ou communautaire. Ce point semble crucial pour l'intervenant, mais j'avoue, que malgré mes recherches, je n'ai pas encore trouvé cette pomme de discorde qui agite les commentateurs au sujet des violences au travail.

Un éclaircissement serait le bienvenu, histoire de ne pas passer à côté d'un élément essentiel.

Bien cordialement. Jean-Claude

Par **florianne**, le **02/10/2009** à **15:24**

Bonjour

Juste une idée toute simple et un peu culottée je l'avoue....

Pourquoi ne rencontreriez-vous pas un avocat spécialisé en droit du travail histoire de tailler une bavette sur le sujet. Peut-être recueilleriez-vous des infos ? Pourquoi n'iriez-vous pas au conseil des prud'hommes ? Peut-être qu'ici aussi il y a quelques infos à glaner.

C'était juste une suggestion.

Flo

Par **Lorella**, le **02/10/2009** à **17:43**

Bonsoir

Je doute très fort Flo de pouvoir rencontrer un avocat pour pouvoir discuter du sujet. Business d'abord.

Au conseil des prud'hommes, ils ne sont pas bavards du tout.

Peut être au niveau des organisations syndicales.

Par **florianne**, le **02/10/2009** à **19:58**

Et, pourquoi rencontrer des professionnels ne serait-il pas possible ?

Et, les psychologues du travail.... Peut-être pourraient-ils vous proposer des pistes

intéressantes. Ils sont souvent confrontés aux conséquences de la violence au travail.

Avez-vous seulement demandé à un seul avocat de vous donner un rendez-vous pour vous offrir quelques infos ? Que risquez-vous d'autre qu'essayer éventuellement un refus ? Il n'y a peut-être pas que des monstres de glace aux neurones grillés par l'argent parmi tous ces avocats. Quelques rares perles prendraient peut-être le temps de vous expliquer. Qui n'essaie pas n'a rien.

Flo

Par **mathou**, le **02/10/2009** à **20:28**

Bonsoir Jean-Claude,

Je ne suis pas spécialisée en droit du travail, mais je suppose que vous êtes dans un M2 professionnel et ce genre de M2 permet de faire des exposés très originaux.

Des points ont été évoqués :

- définition de la violence au travail dans ses différentes catégories : violence physique, morale, sexuelle, verbale... Vous pouvez imaginer ça comme une brochure à présenter à une entreprise.
- régime, conséquences et sanctions de ce genre de procédé, modes de preuves différents selon le type de violence (voire évolution de la jurisprudence sur le sujet)
- violence de l'employeur envers les salariés ? Ou violence des salariés envers l'employeur ?
- prévention de la violence : modalités, efficacité

Sur les controverses, vous pouvez consulter la revue Semaine social Lamy, la revue Jurisprudence social Lamy, les Cahiers du DRH, les Cahiers Lamy du CE, ou encore les Cahiers sociaux du barreau... Regardez si vous y avez accès à la BU ou sur votre espace numérique de travail, vous trouverez un grand nombre d'articles d'auteurs sur le sujet.

:oops:

Ca ne vous aide pas beaucoup, mais j'essaie Image not found or type unknown